



# Mission d'accompagnement des entreprises du BTP souhaitant disposer de la certification en géo-référencement

## ENJEU

Pour une commune ou un EPCI disposant de la compétence "Voirie", disposer d'un règlement de voirie est indispensable à la bonne gestion de son domaine public car il encadre, définit et sécurise les différents travaux impactant la voirie tant en surface que dans son sous-sol. Il doit être actualisé régulièrement afin de tenir compte des évolutions réglementaires.

## OBJECTIFS

- préparer le dossier administratif et technique de l'entreprise conformément aux attentes des organismes certificateurs (Véritas, ...),
- être l'interlocuteur de l'organisme certificateur et répondre à toutes les demandes d'informations complémentaires.

## CONTENU DE LA MISSION *(non exhaustif)*

**Cette mission d'accompagnement par rapport au référentiel de la norme NF S70-003-partie 3 à consistera à :**

- collecter et mettre en forme des informations sur l'organisation interne de l'entreprise (*compétences techniques des intervenants, gestion de la sous-traitance, assurance, iso 9001*). Les compétences techniques des intervenants seront évaluées sur la base d'un QCM **réalisé par OFC TP** sur la base l'annexe F de la norme NF S70-003-partie 3.
- collecter et mettre en forme des informations sur les moyens techniques de l'entreprise (*matériels, logiciels, étalonnage et vérification du matériel*)
- conseiller et mettre en forme des informations sur la traçabilité mise en œuvre au sein de l'entreprise (*document sur le géo-référencement des ouvrages, les livrables au client, l'archivage des dossiers*)
- conseiller et mettre en forme le contenu du registre des plaintes et réclamations nécessaire au sein de l'entreprise (*traçabilité des anomalies, plaintes, réclamations*)

Dernière mise à jour : 03/2021

## PUBLIC VISÉ

Entreprises du BTP souhaitant disposer de la certification en géo-référencement afin d'être habilité à réaliser des plans de récolement de réseaux enterrés en classe A à destination de leurs clients.

## DURÉE

Certification garantie sous 3-4 mois.

## CONDITIONS

Dans les locaux du client (*recensement des documents internes, audits, ...*) puis à distance.

## CONDITIONS TARIFAIRES

Devis suivant le temps estimé de la mission